

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF173

présenté par

Mme Ramassamy, Mme Anthoine, M. Masson, M. Minot, Mme Bazin-Malgras et M. Reda

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet chaque année au Parlement un rapport sur une nouvelle méthode de redistribution entre les régions des recettes de la CVAE et de la CFE.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les inégalités territoriales entre territoires urbains, péri-urbains, ruraux, hexagonaux et ultramarins portent atteinte l'unicité et l'indivision de la République.

La matrice actuelle de redistribution entre les Régions des recettes de la CVAE et de la CFE reproduit ces inégalités territoriales.

La concentration des recettes de la CVAE et de la CFE par des régions disposant d'importants centres d'affaires ou industriels au détriment des territoires désindustrialisés amène à repenser la solidarité et l'égalité territoriale.